



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 06 janvier 2025**

Sous la présidence de Monsieur le Maire

Convocation du 20 décembre 2024

Présents : Mme Marylène OUDIN, Mme Annie VETU, M. Éric VETU, M. Philippe SCIEUR, M. Valentin PIVIDORI, M. Jonathan ROSSIGNOL, M. Johann GALICHER

Pouvoirs : Grégory GALICHER (a donné pouvoir à Marylène OUDIN), Evelyne VALENTIN (a donné pouvoir à Annie VETU)

Excusée : Mme Charlène GAILLET

Secrétaire de séance : Mme VETU Annie

M. le Maire ouvre la séance et demande si le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2024 peut être approuvé : celui-ci est **approuvé à l'unanimité.**

Délibération n°1/2025 : Solidarité avec la population de Mayotte Subvention exceptionnelle

M. le Maire rappelle le contexte : face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection Civile, la Croix Rouge, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Omeï peut apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'Omeï, de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 €
- à la Protection Civile

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de contribuer au soutien des victimes du cyclone Chido à Mayotte en délivrant une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € à la Protection Civile ;

- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2/2025 : Avis sur le parc éolien dit " d'Aulnay-l'Aître "

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête publique concernant le projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien dit " d'Aulnay-l'Aître " sur le territoire de la commune du même nom, il conviendrait de rendre un avis.

Après avoir consulté les documents relatifs à l'enquête publique, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité

.. de donner un avis favorable au projet « Parc éolien d'Aulnay l'Aître »

Questions diverses

M. le Maire fait le point sur l'organisation et la participation du conseil aux vœux du samedi 11 janvier 2025.

M. Johann GALICHER demande où en est le dossier du PLUI. M. le Maire répond que le dossier avance bien, que les demandes de la commune concernant notamment les limites de construction ont été bien prises en compte. Un document concernant le règlement sera transmis aux communes fin février- début mars pour étude, proposition de modification et validation.

M. le Maire précise que le nouveau schéma régional, qui sera proposé bientôt, nous est défavorable car, après calcul, il ne nous resterait que très peu de possibilité d'extension en termes d'habitation voire aucune. La communauté de commune a fait part à la région Grand-Est de certaines erreurs sur les plans d'occupation des sols. L'affaire est à suivre avec attention.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance,
Annie VETU



Le Maire,
Éric VETU

